

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.  
Site web : [www.oniam.fr](http://www.oniam.fr)

## Fiche de poste

### CHARGE D'INDEMNISATION

**Dénomination du poste :**

Chargé(e) d'indemnisation

**Rattachement :**

Service valproate de sodium et benfluorex

**Catégorie d'emploi :**

Catégorie 2, cadre de catégorie A de la fonction publique

**Type de contrat :**

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou fonctionnaire en détachement

**Date de prise de fonctions :**

dès que possible

**Localisation géographique :**

Montreuil

**Rémunération :**

Selon l'expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 224-2003 du 7 mars 2003)

**Contact :**

Lettre de motivation et curriculum vitae sont à adresser au plus tard le **22 décembre 2022** à :

Directeur des ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs  
1 place Aimé Césaire  
CS 80011 – 93102 Montreuil

Monsieur Denis CASANOVA  
Directeur des ressources

E-mail : [recrutement@oniam.fr](mailto:recrutement@oniam.fr)

Téléphone : 01 49 93 89 00

### Affectation

**Service valproate de sodium et benfluorex :**

Le service est chargé de la gestion des dossiers des victimes de dommages imputables à la prise de benfluorex qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'éligibilité de la demande d'indemnisation et sur les critères de cette indemnisation. Ce service est également chargé de la gestion des dossiers des victimes du valproate de sodium qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'imputabilité du dommage allégué au valproate de sodium pris au cours de la grossesse, la nature et l'étendue des dommages ainsi que sur la responsabilité.

Le service forme une seule et même entité au sein de laquelle les instructeurs-gestionnaires indemnisation ainsi que les chargés d'indemnisation sont appelés à exercer leurs missions en fonction de leur profil et/ou de leur expérience ainsi que de l'évolution des besoins.

Effectif du service

15 agents, dont le responsable du service

Liaison fonctionnelle :

Le/ la chargé(e) d'indemnisation est placé(e) directement sous l'autorité du responsable du service et de son adjoint.

## Environnement du poste

L'oniam est installé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 Tour Altais en proximité immédiate du métro Mairie de Montreuil (ligne 9) dans des locaux totalement rénovés relevant de la qualification HQE (haute qualité environnementale) et bénéficiant de prestations de services collectives de qualité (restauration d'entreprise, espace fitness).

L'accord collectif sur le télétravail est signé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans le prolongement de l'accord signé au niveau national.

La mission d'indemnisation amiable des victimes du benfluorex a été confiée à l'ONIAM par la loi du 29 juillet 2011 qui a créé un collège d'experts indépendant placé auprès de l'ONIAM. Le collège est chargé de se prononcer sur l'imputabilité et sur la nature et l'étendue des dommages. Il est présidé par un magistrat honoraire et depuis sa création a émis près de 10 000 avis.

Le dispositif d'indemnisation amiable des victimes du valproate de sodium a été créé par la loi de finances du 29 décembre 2016 puis modifié par la loi de finances du 28 décembre 2019 qui a mis en place un collège unique d'experts auprès de l'ONIAM afin de se prononcer sur l'imputabilité, sur la nature et l'étendue des dommages et sur la responsabilité des acteurs. Cette évolution a été rendue nécessaire pour s'adapter à la complexité juridique et médicale des dossiers et à la nécessité d'accélérer le traitement des demandes d'indemnisation. Ce collège est présidé par un magistrat détaché nommé à plein temps. Ce dernier assure l'autorité fonctionnelle sur le service chargé du secrétariat de l'instance.

Ces dispositifs d'indemnisation sont particulièrement suivis par les autorités.

## Description du poste

Le (la) titulaire du poste assure, en lien avec le chargé d'instruction référent, l'instruction administrative et juridique des demandes de règlement amiable concernant plus spécifiquement des dommages corporels de niveau médian à complexes, conformément aux préjudices retenus par les instances collégiales.

### Activités principales:

- Ouverture des dossiers de règlement amiable et demande(s) de pièces complémentaires (pièces administratives et médicales) ;
- Rédaction des avis de désistement et d'abandon de procédure ;
- Evaluation et chiffrage des préjudices ;
- Echanges fréquents avec les organismes sociaux (demande de relevé des débours, ...);
- Rédaction des protocoles d'indemnisation ;
- Contacts téléphoniques fréquents avec les demandeurs et autres interlocuteurs.

## Profil recherché

- Niveau BAC +3 minimum, niveau BAC + 5 apprécié.
- Expérience professionnelle (2 / 3 ans) requise en matière d'indemnisation des dommages corporels

### Connaissances

- Formation supérieure en droit des assurances / droit de la santé exigée
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles d'indemnisation en dommage corporel

### Aptitudes

- Forte capacité d'adaptation et d'organisation
- Rigueur, autonomie
- Capacité à communiquer par oral et par écrit
- Diplomatie et sens des relations humaines.